

ParcourSup

La plateforme d'admission
dans l'enseignement supérieur

I. PRÉSENTATION PARCOURSUP

II. S'INSCRIRE ET SAISIR LES VŒUX

III. MES DÉMARCHES SUR PARCOURSUP

1. LES ÉTAPES CLÉS DE L'INSCRIPTION
2. LE TRAITEMENT DES VŒUX
3. LES PROPOSITIONS FAITES PAR LES ÉTABLISSEMENTS
4. LA PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

IV. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

V. CAS D'ÉCOLE

I. PRÉSENTATION PARCOURSUP

ParcourSup, pour quoi faire ?

Je suis en Terminale, je souhaite poursuivre mes études en licence, exPaces, BTS , DUT ou CPGE, c'est sur ParcourSup que je dois effectuer mes démarches :

- ✓ Créer mon dossier de préinscription dans le supérieur
- ✓ Rechercher des informations sur les formations du supérieur
- ✓ Émettre des vœux de poursuite d'études sans les classer
- ✓ Compléter mon dossier avec les éléments demandés
- ✓ Confirmer mes vœux
- ✓ Recevoir des propositions d'admission
- ✓ Et répondre aux propositions faites.

I. PRÉSENTATION PARCOURSUP

ParcourSup, Comment ça marche ?

- ▶ Une procédure simple, transparente et accompagnée
- ▶ Des informations sur les caractéristiques de chaque formation :
 - Attendus, taux de réussite, débouchés, etc...)
- Saisie de **10 vœux maximum**
(formation sélective et/ou non sélective)
- Des vœux souhaités et motivés
- Fin du classement des vœux
- Des possibilités de vœux multiples
- Des propositions personnalisées adaptées à votre profil
- Fin du tirage au sort pour certaines affectations

II. S'INSCRIRE ET SAISIR SES VŒUX

Pour s'inscrire, il faut :

- ▶ Une adresse électronique valide
- ▶ Votre INE : Identifiant National Elève
- ▶ Relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat

Vous pouvez faire jusqu'à 10 vœux pour :

- ▶ Des formations sélectives
 - BTS, DUT, CPGE, Écoles de commerce,
- ▶ Des formations non sélectives
 - Licences, Licences LAS ou PASS (exPACES)
- ▶ Dans votre académie ou en dehors
- ▶ Vos vœux sont **non classés** mais **souhaités et motivés**

II. S'INSCRIRE ET SAISIR SES VŒUX

les vœux multiples

Qu'appelle-t-on vœux multiples ?

- ▶ Formations similaires dans différents établissements
- ▶ Le vœu multiple est composé de plusieurs sous-vœux :
 - Un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné
 - Possibilité de saisir 10 sous-vœux par vœu multiple
 - Les sous-vœux ne sont pas ordonnés
 - 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples sauf (IFSI 5 maximum)
- ▶ Le vœu multiple compte pour un seul vœu dans le total des vœux d'un candidat
- ▶ Le candidat peut choisir de candidater sur tout ou une partie des sous-vœux qui composent le vœu multiple
- ▶ Le candidat peut recevoir autant de propositions d'admission qu'il a formulé de sous-vœux dans le vœu multiple.

II. S'INSCRIRE ET SAISIR SES VŒUX

les vœux multiples

2 exemples de vœux multiples :

► **Formation sélective :**

un lycéen demande la CPGE « MPSI » (Mathématiques, physiques et sciences de l'ingénieur)

- Au lycée A à Paris sans internat
- Au lycée B à Paris sans internat
- Au lycée C à Marseille
 - . Avec internat
 - . Sans internat
- Au lycée D à Rouen
 - . Avec internat
 - . Sans internat

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux

► **Formation non sélective :**

A supposer que les universités X et Y d'une même région académique se soient entendues pour se regrouper, le lycéen peut demander la Licence de droit :

- A l'université X
- A l'université Y

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 2 sous-vœux

II. S'INSCRIRE ET SAISIR SES VŒUX

Recherche de formation

- ▶ Si je ne trouve pas une formation sur Parcoursup : c'est que l'inscription se fait directement auprès de l'établissement concerné, donc **je le contacte**.
- ▶ Si je trouve une ou plusieurs formations qui m'intéressent sur Parcoursup : je pourrai poser mes candidatures à partir du **22 Janvier 2020**.

III. MES DÉMARCHES

1. Les étapes clés

► *Du 22 janvier au 12 mars 2020*

je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier de candidat
je formule des vœux et j'exprime ma motivation

 (dernier jour : le 12 mars 2020 **18h : heure de Paris = 7h : heure locale**)

► *Du 13 mars au 2 avril 2020*

Confirmation des vœux et finalisation du dossier de candidature

 date limite le 2 avril 2020 (**minuit – heure de Paris / 12h – heure locale**)

► *Du 19 mai au 17 juillet 2020*

Je consulte mon dossier Parcoursup (dont la fiche Avenir)

Je reçois des propositions d'admission au fur et à mesure et en continu

Je dois **répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier**

► *17 juillet 2020 : fin de la phase principale*

► *À partir de fin juin 2020 : début phase complémentaire jusqu'au 11 septembre 2020*

je participe à la phase complémentaire, je peux saisir 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles (**minuit heure de Paris – 12h heure locale**)

2. Le traitement des vœux

D'avril à mi-mai

Éléments du dossier

- **La fiche avenir**
transmise par le lycée, elle contient pour chacun des vœux une appréciation sur les résultats dans les différentes disciplines, une synthèse du professeur principal à l'issue du conseil de classe du 2nd trimestre, et un avis motivé du chef d'établissement
- **Le projet de formation motivé**
obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux sur la plateforme, ce projet vaut lettre de motivation
- **Les notes de 1^{ère} et terminale**
- **Les autres pièces éventuellement demandées** (CV, notes aux épreuves anticipées, ...)
- ▶ Ce dossier est demandé uniquement au **format électronique**

3. Les propositions faites par les établissements

A partir du 19 mai

Décisions prises

Entre **avril et mai**, les établissements décident de leurs réponses aux candidats :

- Pour une formation non sélective (licence), l'établissement décide :

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

- Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...), l'établissement décide :

OUI (proposition d'admission)

ou

NON

Propositions aux candidats

A partir du **19 mai**, les candidats voient s'afficher :

➤ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Attention : s'agissant des formations non sélectives, les établissements répondent « OUI » ou « OUI-SI » – la plateforme transforme ensuite automatiquement ces OUI ou OUI-SI en « Liste d'attente » lorsque les capacités d'accueil sont atteintes

➤ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Réponses des candidats

➤ Pour une formation non sélective (licence)

Vous avez une proposition d'admission mais vous n'avez pas les attendus requis, vous devez suivre un parcours adapté

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

➤ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce



ATTENTION : dès que le lycéen reçoit plusieurs propositions des établissements d'accueil OUI ou OUI-SI, il ne peut en accepter qu'une seule !

Réponses des candidats

- Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu un « **OUI** » ou un « **OUI-SI** » :
 - il peut répondre « **OUI j'accepte la proposition d'admission** »
 - S'il le souhaite, il peut conserver un ou plusieurs vœux en attente. Toutefois, il doit alors l'indiquer clairement pour chacun d'entre eux, faute de quoi tous ses vœux en attente sont supprimés instantanément.
 - **Conséquences de l'acceptation** d'une proposition d'admission :
 - les autres propositions d'admission qui lui ont été faites sont supprimées instantanément, à l'exception des vœux en attente pour lesquels il indique vouloir encore concourir
 - Sa place dans la formation visée lui est définitivement attribuée (sauf s'il y renonce ultérieurement) et il doit procéder à son inscription administrative
 - il peut répondre « **NON, je renonce à la proposition d'admission** »
 - Conséquence : cette action supprime instantanément la proposition d'admission à laquelle il a renoncé. La place est libérée pour un autre lycéen.
- Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu une mention « **LISTE D'ATTENTE** » :
 - il peut répondre « **je renonce à ce vœu** » ou « **je conserve ce vœu** » dans l'espoir d'être finalement pris. Il devra consulter tous les jours la liste d'attente pour voir à quelle place il se situe dans cette liste.
- Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu un **NON** : **il n'a pas à répondre.**

Délai de réponses des candidats

Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

- Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :
 - à partir du **19 mai 2019**, consulte le site 2 fois par jour, et je réponde aux propositions **dans les délais impartis**
 - Suspension des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat (**17 au 24 juin 2020 - dates de métropole**)
 - **Confirmation de choix du 29 juin au 1^{er} juillet 2020** (point d'étape)
Si j'ai conservé des vœux en attente, je me connecte et indique ceux qui m'intéressent toujours
 - 2nd groupe des épreuves du baccalauréat – résultats le **3 juillet 2020**
 - **Dernière proposition aux candidats : le 15 juillet 2020**
 - **Le 17 juillet 2020 dernier jour pour accepter une proposition d'admission**
- Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une proposition, j'effectue mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier.
- **Fin de la phase principale le 17 juillet 2020 à Minuit (12h à Tahiti)**
- Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais : **la place est libérée pour un autre candidat**

4. la phase complémentaire

Du fin juin au 11 septembre 2020

- Possibilité de formuler de nouveaux vœux sur ParcoursSup :
 - Délai de réponse **3 jours de fin juin au 1^{er} septembre 2020**
 - Délai de réponse **1 jour à compter du 2 septembre 2020**
 - Limite d'inscription administrative pour les propositions définitivement acceptées à partir du **17 juillet 2020** : date limite **28 août 2020**

- Examen des situations des candidats refusés sur tous leurs vœux par une commission rectorale afin de leur proposer d'autres formations proches de leurs choix initiaux

IV. compléments d'information

Pour aller plus loin, je consulte :

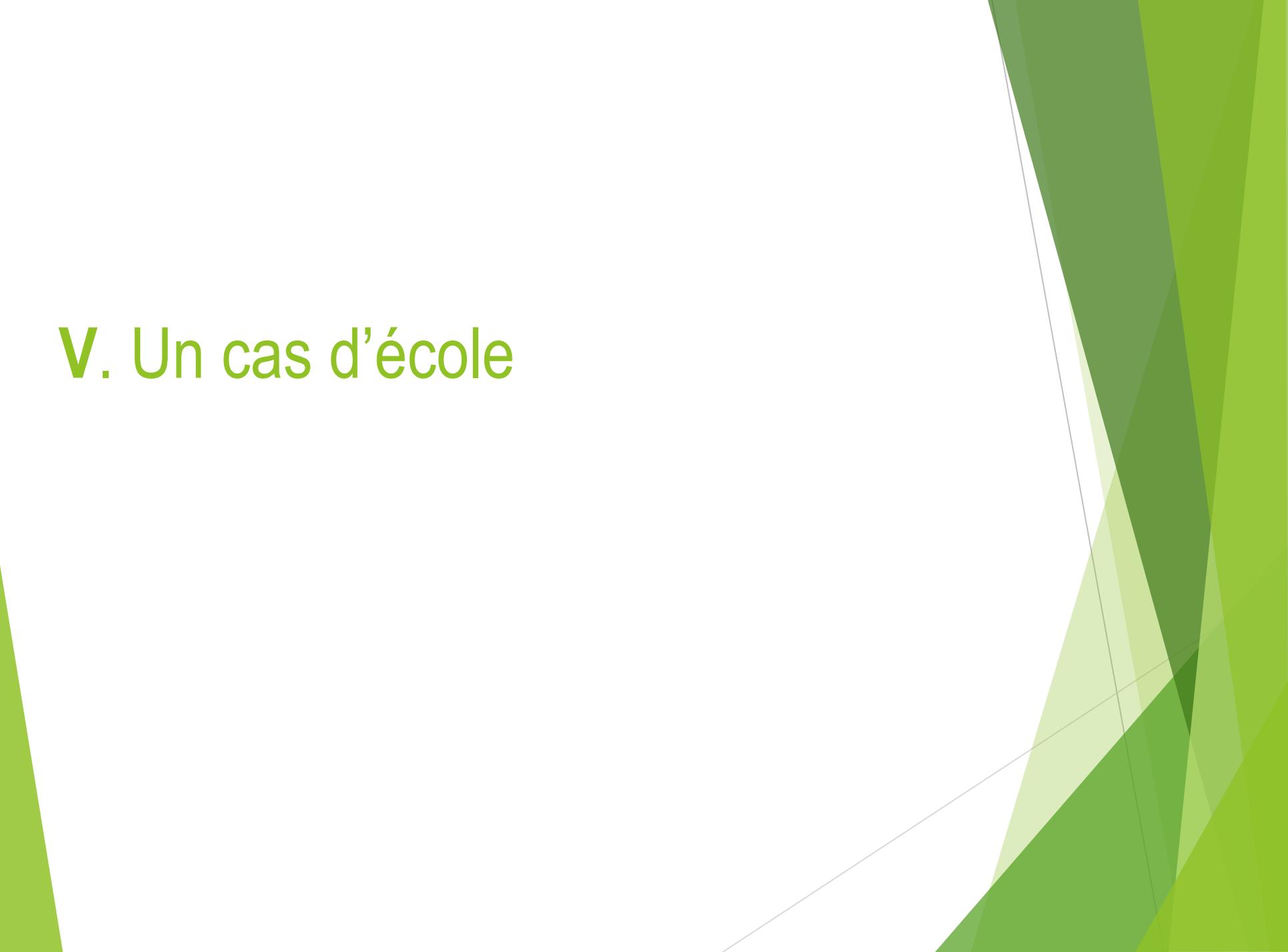
- le portail ParcoursSup www.parcoursup.fr
- Le site www.terminales2019-2020.fr
- Le site www.monorientationenligne.fr
- les guides ONISEP et le site www.onisep.fr
- mon professeur principal
- le conseiller d'orientation-psychologue (C.O.P)

Bourses d'études :

- Bourses Pays du 13 janvier au 21 mars 2020
site : www.education.pf rubrique « bourses at allocations d'études »
- ou Bourses d'Etat du 13 janvier au 31 mars 2020
site : www.crous.fr

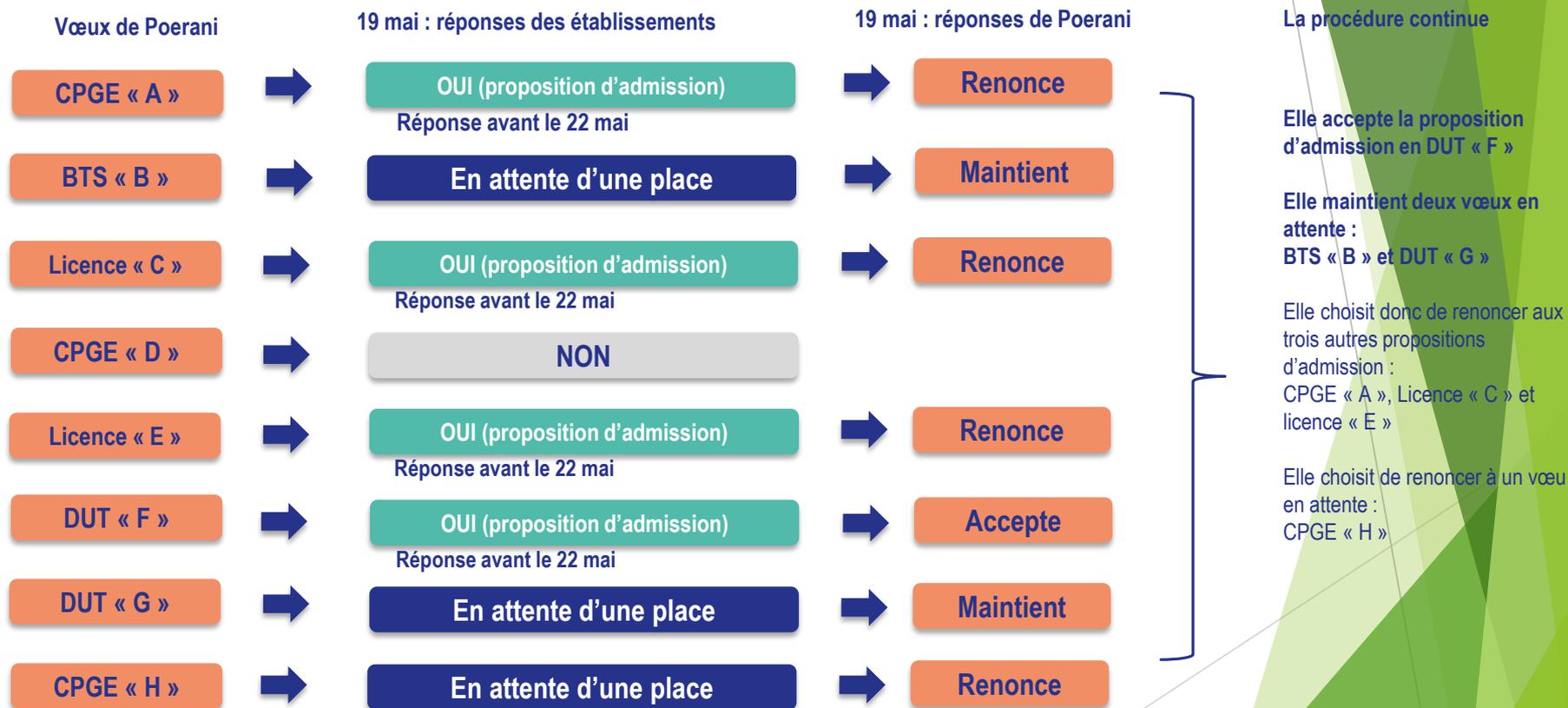
ATTENTION : Vous pouvez constituer les 2 dossiers mais vous ne pourrez pas cumuler les 2 bourses, il faudra faire un choix.

V. Un cas d'école

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. These shapes are primarily located on the right side of the slide, creating a modern, layered effect against the white background.

Poerani

Poerani a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 19 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



Poerani

Le 20 mai, Poerani reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :

Etat des vœux de Poerani au 20 mai

Poerani reçoit une nouvelle réponse le 21 mai

21 mai : réponses de Poerani

BTS « B »

En attente d'une place

DUT « F »

OUI (proposition d'admission)

DUT « G »

En attente d'une place

OUI (proposition d'admission)

Réponse avant le 24 mai

Renonce

Renonce

Accepte

Poerani
s'inscrit en
DUT « G »

- Poerani accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.